



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

Date de la convocation 20 Octobre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. BAUDAILLIER Jean louis, M. FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, M. BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures), FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M. LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MERCET Pierre, M. QUEROL Jean-François, PERET : M. BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle M. MONTAGNE Thierry à M. SATGER Jean Noël, M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine M. VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p>		

Objet : Décision modificative n°2 – Budget annexe du centre aquatique

Monsieur Jean Claude LACROIX informe les membres du conseil qu'il convient d'approuver une décision modificative n°2 au budget annexe du centre aquatique.

Il précise que cette modification concerne les mouvements suivants :

Compte d'exploitation	Comptes	montant
Dépenses d'exploitation		
suppression taxe foncière	63512/011/01	- 2 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		- 2 000,00 €
Recettes d'exploitation		
subvention du budget général	7475/74/01	- 2 000,00 €
Total recettes d'exploitation		- 2 000,00 €

Monsieur LACROIX ajoute que cette proposition a été approuvée par la commission des finances du 22 Octobre 2008.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2008 du budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.